

Institut de formation en soins infirmiers  
"Séraphine de Senlis"

☎ 01 45 93 71 97

**Secrétariat :**

Dominique Harlée  
☎ 01-45-93-72-04  
Véronique Landry  
☎ 01-45-93-72-93  
Pierrette Ballé-Calix  
☎ 01-45-93-71-97  
Fax. : 01-45-93-75-68  
✉ : secretariat.ifs@ght94n.fr

N/Réf. : MPD/CONCOURS/SELECTIONS/ETAPE1-Modalités

OBJET : Procédure de sélection d'entrée en I.F.S.I. – Voie FPC 2021

Madame, Monsieur,

Suite à votre demande, vous trouverez, ci-joint, le dossier d'inscription pour la Sélection d'entrée à l'I.F.S.I. "Séraphine de Senlis" du Centre Hospitalier Les Murets.

Ce dossier devra nous être retourné dûment complété par voie postale avant le :

**Vendredi 29 Janvier 2021, dernier délai !**  
(Le cachet de la poste faisant foi)

Nous vous en souhaitons bonne réception et restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations les meilleures.

Madame DANIS Marie-Paule,  
Directrice des soins de l'I.F.S.I.  
Po/Madame LAMBERT Myriam,  
Directrice adjointe



**DOSSIER D'INSCRIPTION POUR LA SELECTION D'ENTREE EN I.F.S.I. – VOIE FPC 2021**  
Candidats relevant de la Formation Professionnelle Continue

IDENTITE DU CANDIDAT	PIECES A FOURNIR
<p style="text-align: center;"><b><u>A REMPLIR LISIBLEMENT</u></b></p> <p><b>NOM DE NAISSANCE :</b> .....</p> <p><b>NOM D'EPOUSE (Pour les femmes mariées) :</b> .....</p> <p><b>PRENOMS :</b> .....</p> <p><b>Date et lieu de naissance :</b> ..... .....</p> <p><b>Sexe :..... Nationalité :.....</b></p> <p><b>Adresse :</b> ..... ..... ..... .....</p> <p><b>Téléphones fixe et portable :</b> ..... .....</p> <p><b>Adresse Mail :</b> .....</p>	<p><b>1) <u>DROIT D'INSCRIPTION</u></b></p> <p>Un <b>chèque</b> bancaire ou postal d'un montant de <b>94€</b> libellé à l'ordre du : "<b>C.H. LES MURETS</b>" correspondant aux frais de votre inscription à la sélection d'entrée à l'I.F.S.I.</p> <p><b>2) <u>DOSSIER D'INSCRIPTION – Epreuve écrite</u></b></p> <p>↳ Copie de votre pièce d'identité Recto/Verso ↳ Justificatif(s) de 3 ans d'expérience professionnelle, c'est-à-dire avoir cotisé 3 années à un organisme de protection sociale en France : Attestation(s) employeur(s) et attestations de formations continues</p> <p><b>3) <u>DOSSIER D'INSCRIPTION – Epreuve orale</u></b></p> <p>↳ Les pièces suivantes <u>constituant le dossier qui sera présenté lors de cette épreuve orale</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- copie de votre pièce d'identité Recto/Verso</li> <li>- les ou l'attestation(s) employeurs(s) et attestations de formations continues</li> <li>- copie du ou des diplômes détenus (si nécessaire : traduction en français par un traducteur agréé auprès des tribunaux français)</li> <li>- curriculum vitae</li> <li>- une lettre de motivation</li> </ul>
<p style="text-align: center;"><b><u>PRISE EN CHARGE DU COUT DE LA FORMATION</u></b></p> <p><input type="checkbox"/> Conseil régional </p> <p><input type="checkbox"/> Employeur ou organismes (ANFH, TransitionsPro, etc.)</p> <p><input type="checkbox"/> Autofinancement</p>	<p style="text-align: center;"><b><u>VŒUX D'AFFECTATION</u></b></p> <p style="text-align: center;"><b><u>A compléter obligatoirement :</u></b></p> <p>- <u>Vœu N°1</u> : IFSI Séraphine de Senlis (IFSI d'Inscription) - <u>Vœu N°2</u> : ..... ou <input type="checkbox"/> Aucun (Cocher si pas de 2<sup>ème</sup> vœu)</p> <p>Le candidat s'inscrit dans un groupement IFSI-U de la manière suivante : il émet 2 vœux dans un même groupement IFSI par ordre de priorité. Si le candidat n'émet qu'un seul vœu, il doit inscrire « aucun » pour le 2<sup>ème</sup> vœu.</p> <p><b>NB</b> : Liste des IFSI du groupement ci-jointe</p> <p style="text-align: center;"><b><u>CONDITIONS D'ELIGIBILITE PAR LE CONSEIL REGIONAL - Coût de la formation</u></b></p> <p>Merci de bien vouloir consulter la notice jointe à ce dossier d'inscription afin de déterminer votre éligibilité à la prise en charge du coût de la formation par le Conseil régional</p>

**CE DOSSIER EST A RETOURNER A L'ADRESSE CI-DESSUS**  
**AVANT LE VENDREDI 29 JANVIER 2021 dernier délai (Cachet de la poste faisant foi)**  
**! TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS PRIS EN COMPTE !**

## LISTE DES ETABLISSEMENTS DE NOTRE GROUPEMENT (UPEC Val de Marne)

Pour votre choix d'affectation en 2ème voeu

GROUPEMENT	ACADEMIE	ETABLISSEMENT
Université Paris Est Créteil Val-de-Marne UPEC	Académie de Créteil	IFSI du CH du Sud Seine-et-Marne - Samoix sur Seine
	Académie de Créteil	IFSI - Grand Hôpital Est Francilien (GHEF) - Site de Coulommiers
	Académie de Créteil	IFSI - Grand Hôpital Est Francilien (GHEF) - Site de Meaux
	Académie de Créteil	IFSI - Grand Hôpital Est Francilien (GHEF) - Site de Magny le Hongre
	Académie de Créteil	IFSI CH Marc Jacquet de Melun
	Académie de Créteil	IFSI du CH de Provins
	Académie de Créteil	IFSI Emile Roux AP-HP ( <b>Rentrée en Février uniquement</b> )
	Académie de Créteil	IFSI Séraphine de Senlis - CH Les Murets
	Académie de Créteil	IFSI Henri Mondor AP-HP

## Institut de formation en soins infirmiers "Séraphine de Senlis"

☎ 01 45 93 71 97

### CONDITIONS D'ELIGIBILITE A LA PRISE EN CHARGE DU COUT DE LA FORMATION PAR LE CONSEIL REGIONAL

(Fiche pratique émanant du Conseil régional d'Île de France – Mise à jour en Décembre 2017)

Le statut de l'étudiant(e) est considéré à l'entrée en formation et vaut pour toute la durée de la formation.

#### - Eligibles :

- les élèves et étudiants **âgés de 25 ans ou moins**, inscrits ou non en Mission locale, à l'exception faite des apprentis,
- les élèves et étudiants sortis du système scolaire **depuis moins de deux ans**, à l'exception faite des apprentis,
- les **demandeurs d'emploi** (catégories A et B), inscrits à Pôle emploi depuis 6 mois au minimum dont le coût de formation n'est pas pris en charge par Pôle emploi,
- les bénéficiaires des **contrats aidés** (CAE, CIE, Emploi d'Avenir...) y compris en cas de démission,
- les bénéficiaires du **RSA**,
- les élèves et étudiants dont le **service civique** s'est achevé dans un délai d'un an avant l'entrée en formation.

#### - Non éligibles :

- les agents publics (y compris en disponibilité),
- les salariés du secteur privé,
- les démissionnaires sauf pour les bénéficiaires d'un contrat aidé avant l'entrée en formation,
- les demandeurs d'emploi ayant mis fin à un contrat de travail par démission ou rupture conventionnelle dans les 6 mois précédant l'entrée en formation,
- toute personne ayant bénéficié d'une prise en charge partielle par le FONGECIF,
- les abandons intervenus dans le mois suivant l'entrée en formation,
- les apprentis,
- les effectifs des préparations aux concours,
- les personnes en validation des acquis de l'expérience,
- les passerelles,
- les médecins étrangers.

---

**Les coûts de formation des publics non éligibles, qui constituent des recettes pour le centre de formation, doivent être pris en charge : par l'employeur ou par un autre financeur (8800€/an) ou par l'étudiant en autofinancement (6500€/an). Coût 2020/2021 sous réserve de modification.**

## Institut de Formation en Soins Infirmiers "Séraphine de Senlis"

C.H. Les Murets - 17 rue du Général Leclerc – 94510 LA QUEUE EN BRIE

Tél. : 01-45-93-71-97 – [secretariat.ifs@ght94n.fr](mailto:secretariat.ifs@ght94n.fr)

### SELECTION D'ENTREE EN I.F.S.I. Candidats relevant de la Formation Professionnelle Continue (\*)

(\*) En référence à l'Arrêté du 31/07/2009 modifié relatif au diplôme d'État d'infirmier.

#### **Le candidat s'inscrit dans un même groupement IFSI-Université de la manière suivante :**

Il retire et dépose son dossier d'inscription dans l'IFSI de son vœu N°1.

En effet, le candidat doit émettre 2 vœux dans un même groupement IFSI par ordre de priorité.

Si le candidat n'émet qu'un seul vœu, il devra inscrire « aucun » pour le 2<sup>ème</sup> vœu.

#### **DOSSIERS D'INSCRIPTION – PIÈCES A FOURNIR**

- Chèque bancaire ou postal de 94€ libellé à l'ordre du : « C.H. Les Murets »
- Copie de votre pièce d'identité ou de votre carte de séjour en cours de validité (Recto/Verso) ;
- Justificatif(s) de 3 ans d'expérience professionnelle, c'est-à-dire avoir cotisé trois années à un organisme de protection sociale en France : attestation(s) employeur(s) et attestations de formations continues – *La date à prendre en compte pour comptabiliser les trois années de cotisations est celle de la clôture des inscriptions aux épreuves de sélection, soit le 29/01/2021.*

#### **Et Dossier à constituer et à remettre lors de l'inscription pour la présentation de l'Epreuve orale :**

- Copie de votre pièce d'identité ou de votre carte de séjour en cours de validité (Recto/Verso) ;
- Copie du ou des diplôme(s) détenu(s). Si nécessaire, Fournir la traduction en français par un traducteur agréé auprès des tribunaux français des diplômes concernés ;
- Les ou l'attestation(s) employeur(s) et attestations de formations continues ;
- Un curriculum vitae ;
- Une lettre de motivation.

#### **ÉPREUVES DE SÉLECTION**

- **Une épreuve orale portant sur l'expérience professionnelle du candidat :**  
L'entretien s'appuie sur la remise du dossier, lors de l'inscription, permettant d'apprécier l'expérience professionnelle, le projet professionnel et les motivations du candidat ainsi que ses capacités à valoriser son expérience professionnelle.  
Durée : 20 minutes      Notation : sur 20 points
- **Une épreuve écrite comprenant deux sous-épreuves notée sur 20 points**
  - **Une sous épreuve de rédaction et/ou de réponses à des questions dans le domaine sanitaire et social :**  
Cette sous-épreuve doit permettre d'apprécier, outre les qualités rédactionnelles des candidats, leurs aptitudes au questionnement, à l'analyse et à l'argumentation ainsi que leur capacité à se projeter dans leur futur environnement professionnel.  
Durée : 30 minutes      Notation : sur 10 points
  - **Une sous-épreuve de calculs simples :**  
Cette sous-épreuve doit permettre d'apprécier les connaissances en mathématiques des candidats.  
Durée : 30 minutes      Notation : sur 10 points

**Une note inférieure à 8 sur 20 à l'une des deux épreuves est éliminatoire.**  
**Pour être admis le candidat doit obtenir un total de points**  
**Au moins égal à 20 sur 40 points.**

## CALENDRIER

- Ouverture des inscriptions : Lundi 30 Novembre 2020
- Clôture des inscriptions : Vendredi 29 Janvier 2021

### DATE ET LIEU DE L'EPREUVE ECRITE

**MERCREDI 03 MARS 2021 de 13H30 à 14H30**

A l'Institut de Formation en Soins Infirmiers "Séraphine de Senlis"  
Centre Hospitalier "Les Murets"  
17 rue du Général Leclerc - 94510 LA QUEUE-EN-BRIE

### DATE ET LIEU DE L'EPREUVE ORALE

**ENTRE LE 08 FEVRIER ET LE 05 MARS 2021**

A l'Institut de Formation en Soins Infirmiers "Séraphine de Senlis"  
Centre Hospitalier "Les Murets"  
17 rue du Général Leclerc - 94510 LA QUEUE-EN-BRIE

Une convocation aux différentes épreuves sera adressée au candidat en temps opportun.

- Affichage des résultats : Jeudi 15 Avril 2021 à 14H00 à l'I.F.S.I.

Les résultats des épreuves vous seront également adressés individuellement par courrier.

Aucun résultat ne sera communiqué par téléphone.

**RENTREE SCOLAIRE : LUNDI 06 SEPTEMBRE 2021**

**Pour être admis définitivement à l'I.F.S.I.**

**Il vous faudra constituer un dossier médical**

(Dont vaccination hépatite B obligatoire)

Ce dossier vous sera transmis avec explications après les résultats d'admission

Direction de l'offre de soins  
Pôle Ressources Humaines en santé

Dossier suivi par : Sylvie Thiais  
[sylvie.thiais@ars.sante.fr](mailto:sylvie.thiais@ars.sante.fr)

05 11 20

MODALITES ENTREE PREMIERE ANNEE DE FORMATION PREPARANT AU DIPLOME D'ETAT D'INFIRMIER – IFSI  
**Voie FPC**

Rentrée septembre 2021-février 2022  
**DOCUMENT A COMMUNIQUER**

Selon arrêté du 13 décembre 2018 modifiant  
l'arrêté du 31 juillet 2009 relatif au diplôme d'Etat d'infirmier

Les candidats souhaitant s'inscrire pour les rentrées en IFSI de septembre 2021 ou de février 2022  
devront procéder à la procédure de sélection réalisée sur la période décembre 2020/avril 2021.

Page 1 sur 9

**RAPPEL DES CONDITIONS D'ACCES A LA FORMATION PAR LA VOIE FPC**

Candidats justifiant de trois années d'expérience professionnelle donc relevant de la formation professionnelle continue (FPC) selon le code du travail article L.6311-1.

La date à prendre en compte pour comptabiliser les trois années de cotisation à un régime de protection sociale en France est celle de la clôture des inscriptions aux épreuves de sélection.

**Cette voie d'accès est adaptée aux candidats en reconversion professionnelle (aide-soignant, auxiliaire de puériculture, ou autres expériences professionnelles y compris en dehors du domaine sanitaire) même s'ils sont titulaires du baccalauréat.**

**Les critères de voie d'accès à la formation sont dissociés des modalités de prise en charge financière de la formation : La voie d'accès par le statut FPC ne signifie pas que le candidat doit obligatoirement bénéficier d'une prise en charge financière pour sa formation.**

**Un étudiant entré par la voie d'accès FPC peut être éligible à la convention établie entre l'IFSI et le Conseil régional, ou peut bénéficier d'une prise en charge financière de sa formation par un organisme ou un employeur, ou relever de l'autofinancement de sa formation.**

Les critères d'éligibilité des candidats à la subvention régionale, et les tarifs de la formation sont disponibles auprès des IFSI.

Des informations supplémentaires sont également consultables sur les sites Web des IFSI

**RAPPEL DE LA COMPOSITION DES EPREUVES DE SELECTION (art 6)**

a)-Une épreuve orale : entretien de 20 minutes portant sur l'expérience professionnelle du candidat. Il s'appuie sur la remise d'un dossier permettant d'apprécier l'expérience professionnelle, le projet professionnel et les motivations du candidat ainsi que ses capacités à valoriser son expérience professionnelle comprenant notamment les pièces suivantes : la copie d'une pièce d'identité, les diplôme(s) détenu(s), les ou l'attestation(s) employeur(s) et attestations de formations continues, un curriculum vitae, une lettre de motivation.

b)- Une épreuve écrite d'une heure comprenant :

- une sous-épreuve de rédaction et/ou de réponses à des questions dans le domaine sanitaire et social d'une durée de 30 minutes qui permet d'apprécier, outre les qualités rédactionnelles des candidats, leurs aptitudes au questionnement, à l'analyse et l'argumentation ainsi que leur capacité à se projeter dans leur futur environnement professionnel.

Page 2 sur 9

- une sous-épreuve de calculs simples d'une durée de 30 minutes.

Chacune des deux épreuves est notée sur 20 points.  
Une note inférieure à 8/20 à l'une des deux épreuves est éliminatoire.  
Pour être admis, le candidat doit obtenir un total d'au-moins 20/40

- **Informations complémentaires :**

-Il n'existe plus de dispositions transitoires pour les candidats titulaires du diplôme d'Etat d'aide-soignant ou du diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture. Ces derniers relèvent du statut FPC à condition d'avoir cotisé 3 ans à un organisme de sécurité sociale quels que soient la fonction ou le métier exercés. Ces candidats ne bénéficient pas automatiquement de dispenses d'enseignement.

-Les attestations de réussite à l'examen de présélection délivrée en 2018 par une Agence régionale de santé (ARS) ont leur validité épuisée.

#### MODALITES D'INSCRIPTION

- Une date pour l'ensemble de la région ;
- Les dossiers d'inscription sont disponibles dans chaque IFSI, selon les IFSI, téléchargeables sur le site internet ou à retirer en format papier (consulter le site internet de chaque IFSI) ;
- Le candidat s'inscrit dans un groupement IFSI-U de la manière suivante :  
Le candidat émet 2 vœux dans un même groupement IFSI par ordre de priorité. Si le candidat n'émet que 1 seul vœux il devra inscrire aucun pour le 2<sup>ème</sup> vœu afin de l'inviter à la vigilance ;
- Le candidat retire le dossier et dépose son dossier d'inscription dans l'IFSI de son vœu n°1 ;
- Le classement des candidats :  
Par ordre de classement par IFSI ;  
Si le candidat obtient une note supérieur à la moyenne mais son classement ne lui octroie pas de place dans l'IFSI de son vœu n°1, il sera affecté dans l'IFSI de son vœu n°2 sous réserve de place disponible ;
- Le classement ne comporte pas de liste complémentaire.

Page 3 sur 9

#### CALENDRIER DES EPREUVES DE SELECTION DANS LA REGION ILE-DE-FRANCE :

Groupements IFSI-U	-Sorbonne Université -Université de Paris <del>-Université Paris Est Créteil Val-de-Marne (UPEC)</del> -Université Paris Saclay -Université Sorbonne Paris Nord -Université Versailles Saint Quentin-en-Yvelines (UVSQ)
Période d'inscriptions auprès des IFSI	30 novembre 2020 au 29 janvier 2021
Epreuve écrite	Mercredi 3 mars 2021 à 13h30 13h30 à 14h : sous-épreuve de rédaction 14h à 14h30 : sous-épreuve de calcul  <u>Attention</u> Les convocations pourront être de 1h à 1h30 avant le début des épreuves écrites Prévoir plus d'une heure en salle après la fin de l'épreuve pour le contrôle des copies, et prévoir du temps en cas d'imprévu et de retard dans les horaires des épreuves.
Epreuve orale : entretien	Du 8 février 2021 au 5 mars 2021 L'épreuve orale peut se tenir avant l'épreuve écrite car cette sélection ne comporte pas d'épreuve d'admissibilité
Affichage des résultats de chaque IFSI du groupement dans tous les IFSI	Judi 15 avril 2021 à 14h
Confirmation des candidats auprès des IFSI	Au plus tard 5 jours après les résultats Donc au plus tard le 22 avril 2021
Rentrée	Rentrée de septembre : lundi 6 septembre 2021 (promotion de septembre 2021-2024) Rentrée de février : lundi 7 février 2022 (promotion de février 2022-2025)

Page 4 sur 9



**IV- GROUPEMENTS IFSI- U**

Groupement IFSI- Université	NOM de l'IFSI	Adresse de l'IFSI	Date de rentrée
Université de Paris	IFSI Beaujon AP-HP	100 boulevard du Général Leclerc 92100 Clichy	Septembre 2021
	IFSI Lycée Rabelais	9 rue Francis de Croisset 75018 Paris Attention : nouvelle adresse temporaire : 23, rue Ferdinand Pelloutier 92110 Clichy-la-Garenne	Septembre 2021
	IFSI Virginie Olivier du CH Sainte-Anne GHT Paris Psychiatrie et Neurosciences	1 rue Cabanis 75674 Paris cedex 14	Septembre 2021
	IFSI des Diaconesses	95 rue de Reuilly 75571 Paris cedex 12	Septembre 2021
	IFSI Paris Saint Joseph	185 rue Raymond Losserand 75674 Paris cedex 14	Septembre 2021
	IFSI C.A.S.H. de Nanterre GHT Sud Val d'Oise Nord Hauts-de-Seine	1 à 3 rue du 1er mai 92000 Nanterre	Septembre 2021
	IFSI Hôpitaux de Saint-Maurice Jean-Baptiste Pussin GHT 94 Nord	12-14 rue du Val d'Osne 94410 Saint Maurice	Septembre 2021
	IFSI Saint Louis AP-HP	1 Avenue Claude Vellefaux 75475 Paris cedex 10	Février 2022
	IFSI Bichat-Claude Bernard AP-HP	133 boulevard Ney 75018 Paris	Septembre 2021
	IFSI Louis Mourier AP-HP	178 rue des Renouillers 92701 Colombes Cedex	Février 2022
	IFSI Camille Claudel CH Argenteuil GHT Sud Val d'Oise Nord Hauts-de-Seine	69 rue du Lieutenant Colonel Prudhon 95107 Argenteuil	Septembre 2021
	IFSI du GH Camille Portes de l'Oise GHT NOVO	Route de Noisy 'Les Oliviers' 95260 Beaumont sur Oise	Septembre 2021
	IFSI CH René Dubos Pontoise GHT NOVO	3 Bis avenue de l'Île de France BP 79 95303 Cergy Pontoise Cedex	Septembre 2021
	IFSI Françoise Dolto de l'Hôpital Simone Veil - GH Eaubonne-Montmorency, GHEM	14 rue de Saint Prix 95602 Eaubonne	Février 2022
	IFSI CH de Gonesse, GHT Plaine de France	2 boulevard du 19 mars 1962, BP 71 95503 Gonesse cedex	Septembre 2021
IFSI Centre Hospitalier Spécialisé Roger Prévot GHT Sud Val d'Oise Nord Hauts-de-Seine	52 rue de Paris BP 60058 - 95570 Moisselles	Septembre 2021	

Page 5 sur 9

Groupement IFSI- Université	NOM de l'IFSI	Adresse de l'IFSI	Date de rentrée
Université Sorbonne Paris Nord	IFSI Centre de formation Louise Couvé	44 rue de la Commune de Paris 93300 Aubervilliers	Février 2022
	IFSI Centre Hospitalier Intercommunal Robert Ballanger GHT Grand Paris Nord-Est	Boulevard Robert Ballanger 93600 Aulnay-sous-Bois	Septembre 2021
	IFSI Avicenne AP-HP	2 rue Marcel Cachin 93000 Bobigny	Septembre 2021
	IFSI Jean Verdier AP-HP	2 rue Arthur Groussier 93143 Bondy Cedex	Septembre 2021
	IFSI - Institut de Formation Interhospitalier Théodore Simon (IFITS)	19 avenue de maison Blanche 93331 Neuilly-sur-Marne cedex	Septembre 2021
	IFSI - Etablissement Public de Santé (EPS) de Ville Evrard	202 Avenue Jean Jaurès 93332 Cedex Neuilly-sur-Marne	Septembre 2021
	IFSI Centre Hospitalier de Saint-Denis, GHT Plaine de France	2 Rue du docteur Delafontaine 93200 Saint-Denis	Septembre 2021
Université Paris Saclay	IFSI CH Sud-Frandilien (CHSF)	40 avenue Serge Dassault - 91106 Corbeil Essonne	Septembre 2021
	IFSI de Peryay-Vaucluse GHT Paris Psychiatrie et Neurosciences	BP 13 - 91360 Epinay sur Orge	Septembre 2021
	IFSI Barthelémy Durand	Avenue du 8 mai 1945 -BP 69 - 91152 Etampes Cedex	Septembre 2021
	IFSI Groupe Hospitalier Nord Essonne	8 Rue Maurice 91160 Longjumeau	Septembre 2021
	IFSI Antoine Béclère AP-HP	157 rue de la porte des trivaux 92141 Clamart cedex	Septembre 2021
	IFSI Bicêtre AP-HP	78 rue du Général Leclerc 94275 le Kremlin Bicêtre cedex	Septembre 2021
	IFSI CH Paul Guiraud	54 avenue de la République 94806 Villejuif Cedex	Septembre 2021

Page 6 sur 9

Groupement IFSI- Université	NOM de l'IFSI	Adresse de l'IFSI	Date de rentrée
Université Paris Est Créteil Val-de-Maine (UPEC)	IFSI du CH du Sud Seine-et-Marne	80 route de Valvins 77920 Samois-sur-Seine	Septembre 2021 et Février 2022
	IFSI du Grand Hôpital de l'Est Francilien Site de Coulommiers	28 avenue Victor Hugo 77527 Coulommiers	Septembre 2021
	IFSI du Grand Hôpital de l'Est Francilien Site de MEAUX	17 rue Guillaume Briçonnet 77100 Meaux	Septembre 2021
	IFSI du Grand Hôpital Est Francilien Site de Magny le Hongre	65 rue des Labours 77700 Magny le Hongre	Septembre 2021
	IFSI CH Marc Jacquet de Melun	1 rue de la Fontaine Saint-Liesne 77000 Melun	Septembre 2021
	IFSI du CH de Provins	Route de Chalaute -BP 212 - 77488 Provins Cedex	Septembre 2021
	IFSI Emile Roux AP-HP	1 Avenue de Verdun 94456 Limeil Brevannes cedex	Février 2022
	IFSI Séraphine de Senlis - CH Les Murets	17 rue du Général Leclerc 94510 LA Queue en Brie	Septembre 2021
	IFSI Henri Mondor AP-HP	51 avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny 94000 Créteil	Septembre 2021

Groupement IFSI- Université	NOM de l'IFSI	Adresse de l'IFSI	Date de rentrée
Sorbonne Université	IFSI Croix Rouge Française- Paris Didot	98 rue Didot 75014 Paris	Septembre 2021
	IFSI Campus Picpus AP-HP	33 Boulevard de Picpus 75571 Paris cedex 12	Septembre 2021
	IFSI Croix Rouge Française-Mantes la Jolie	11 boulevard Sully 78200 Mantes-la-Jolie	Septembre 2021
	IFSI Institut Hospitalier Franco-Britannique (IHFB)	CNIT 3- 2 Place de la Défense 92800 Puteaux	Septembre 2021
	IFSI Hôpital Steil	25 avenue Paul Doumer 92500 Rueil-Malmaison	Septembre 2021
	IFSI Croix Saint-Simon	81 - 83 rue Michelet 93100 Montreuil-sous-Bois	Septembre 2021
	IFSI du CHI de Villeneuve-Saint-Georges	40 Allée de la source 94195 Villeneuve-Saint-Georges	Septembre 2021
	IFSI Fondation Léonie Chaptal	19 rue Jean Lurçat 95200 Sarcelles	Septembre 2021
	IFSI Tenon AP-HP	14 rue des Balkans 75020 Paris	Septembre 2021
	IFSI Charles Foix AP-HP	21 avenue de la République 94205 Ivry sur Seine	Septembre 2021
	IFSI Pitié Salpêtrière AP-HP	47 boulevard de l'Hôpital 75 651 Paris Cedex 13	Septembre 2021

Groupement IFSI- Université	NOM de l'IFSI	Adresse de l'IFSI	Date de rentrée
Université Versailles Saint Quentin (UVSQ)	IFSI MGEN de la Verrière	13 avenue de Montfort - CS 70444 La Verrière 78322 Le Mesnil Saint Denis Cedex	Septembre 2021
	IFSI CHI Meulan-les Mureaux (CHIMM)	1 rue Baptiste Marcet 78130 Meulan-les-Mureaux	Septembre 2021
	FSI du CH de Rambouillet	5-7 rue Pierre et Marie Curie 78514 Rambouillet Cedex	Septembre 2021
	IFSI CHI Poissy Saint-Germain	20 rue Armagis BP 231 78101 Saint Germain en Laye CEDEX	Septembre 2021
	IFSI CH André Mignot (CHAM) de Versailles	25 Boulevard Saint Antoine 78000 Versailles	Septembre 2021
	IFSI Ambroise Paré AP-HP	9 avenue Charles de Gaulle 92104 Boulogne Cedex	Septembre 2021
	IFSI Raymond Poincaré AP-HP	104 boulevard Raymond Poincaré 92380 Garches	Septembre 2021
	IFSI de l'Hôpital Foch	11 rue Guillaume Lenoir 92150 Suresnes	Septembre 2021